



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-449 ter**

Publié le 15 décembre 2020

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°6 du 14 décembre 2020 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Hauts-de-France

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature DREAL Hauts-de-France - Annule et remplace la décision du 18 octobre 2019



**ARRÊTÉ modificatif n° 6 du 14 décembre 2020
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Hauts-de-France**

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Nord – Picardie ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 23 février 2018, 29 mars 2018, 17 octobre 2018, 26 novembre 2018 et 22 octobre 2020 ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 25 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

3) Union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléants :

Monsieur Christophe PETIT (en remplacement de M. Laurent RIGAUD) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 décembre 2020

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**DÉCISION
portant délégation de signature
DREAL Hauts-de-France**

Administration générale

Annule et remplace la décision du 18 octobre 2019

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2019 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Laurent TAPADINHAS, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

D É C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 à :

- **Madame Catherine BARDY**, Directrice Adjointe
- **Madame Virginie MAIREY-POTIER**, Directrice Adjointe
- **Monsieur Matthieu DEWAS**, Directeur Adjoint

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 à :

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Anne LANGUE, Secrétaire Générale adjointe
Monsieur Loïc VANDERPLANCKE, chef du Service Mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité (SMMAPAC)
Monsieur Thibaut FOURDRIN, adjoint au chef du SMMAPAC, chef du Centre de Prestations Comptables Mutualisé
Madame Laurence CELMIS, cheffe du pôle GA-Paie-Retraites
Madame Isabelle JOSSELIN, adjointe à la cheffe du pôle GA-Paie-Retraites

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 à :

Monsieur Lionel MIS, chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules
Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules
Monsieur Philippe VINCENT, chef du pôle régulation et contrôle des transports
Monsieur Ali BIDA, chef de l'unité professions du transport
Monsieur Daniel DANDREA, adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports
Madame Elvire CANLERS, cheffe du pôle sécurité des circulations

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 à :

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service Mobilité et Infrastructures
Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service Mobilité et Infrastructures
Madame Suzanne ROBACZYNSKI, cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
Madame Claire CAFFIN, adjointe à la cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
Monsieur François SANDT, responsable de la cellule procédures administratives et foncières

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019 à :

- **Monsieur Nicolas MASERAK**, chef du service Risques
- **Monsieur Pierre BRANGER**, chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement du Territoire
- **Madame Chantal ADJRIOU**, cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Madame Caroline DUMINY**, cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- **Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'Unité Départementale de l'Artois
- **Madame Isabelle LIBERKOWSKI**, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- **Monsieur Christelle MARQUIS**, cheffe par intérim de l'Unité Départementale de Lille
- **Monsieur Arnaud DEPUYDT**, chef de l'Unité Départementale du Littoral
- **Monsieur Sébastien PREVOST**, chef de l'Unité Départementale de l'Oise
- **Monsieur Guillaume VANDEVOORDE**, chef de l'Unité Départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas MASERAK , subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Xavier STREBELLE**, adjoint du chef du Service Risques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BRANGER, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur John BRUNEVAL**, adjoint au chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement du Territoire,
- **Monsieur Lionel HERMANGE**, chef du pôle aménagement du territoire
- **Madame Maggy DECLEIR**, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire
- **Monsieur Bruno SARDINHA**, chef du pôle air-climat-énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- **Madame Sophie HUCHETTE**, cheffe du pôle habitat et construction
- **Monsieur Grégory LAURENT**, adjoint à la cheffe du pôle habitat et construction
- **Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC**, chef de la mission expertise et capitalisation

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ADJRIOU, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Paule FANGET**, adjointe à la cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Mme Caroline CALVEZ-MAES**, cheffe du pôle Autorité Environnementale
- **Mme Yvette BUCSI**, adjointe à la cheffe du pôle Autorité Environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DUMINY, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Pascal DE SAINT VAAST**, adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Claire FREY**, adjointe Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Medhy MELIN**, adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle MARQUIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **aux chefs d'équipe de l'Unité Départementale de Lille** dans le cadre de leurs attributions et compétences

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud DEPUYDT, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Sébastien CARRÉ**, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral
- **Monsieur Grégory LEFRANCOIS**, second adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PREVOST, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Christelle TILLIER**, adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, subdélégation de signature est donnée à :

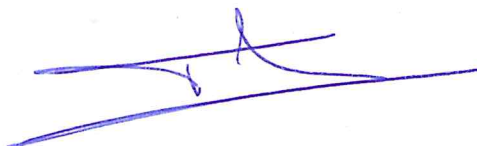
- **Monsieur Hicham EL MOUDEN**, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de la Somme

Article 6 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le **14 DEC. 2020**

Le Directeur Régional
de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS